

FORMULAIRE DE RACHAT DE JOURS DE REPOS AU TITRE DE L'ANNÉE 2007

Le gouvernement a présenté une mesure offrant aux agents la possibilité du rachat de jours de repos au titre de l'année 2007 (congé annuel, jour ARTT, jour de fractionnement...). **Le nombre maximal de jours pouvant être rachetés est de 4 par agent.**

L'indemnisation des jours rachetés se fait selon le barème suivant :

Cadre A : 125 € bruts/ jour

Cadre B : 80 € bruts / jour

Cadre C : 65 € bruts / jour

Le rachat de jours de repos 2007 ne bénéficie pas de mesure d'exonération fiscale.

Pour les agents travaillant à temps partiel, le montant de l'indemnisation n'est pas soumis à proratisation en fonction de la quotité travaillée.

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, les agents doivent répondre à deux conditions cumulatives :

- être détenteur d'un Compte Epargne-Temps (CET) à la date de parution du décret 2007 ;
- ne pas avoir consommé l'intégralité de leurs jours de repos acquis au titre de l'année 2007.

Si vous entrez dans le champ d'application de cette mesure et que vous souhaitez bénéficier du rachat de jours de repos 2007, vous voudrez bien remplir ce questionnaire et le retourner sous forme dématérialisée à votre service gestionnaire du personnel.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

NOM :

Prénom :

Agent titulaire

Agent non titulaire

Catégorie A

Catégorie B

Catégorie C

Poste / Service d'affectation (DR ou DD) :

Date d'ouverture du compte épargne temps :

Nombre de jours de repos non pris en 2007 :

.../...

RACHAT DE JOURS DE REPOS 2007 :

1) Je souhaite bénéficier de la mesure de rachat de jours de repos au titre de l'année 2007 :

OUI

NON

2) Si oui, je souhaite le rachat de :

1 jour

2 jours

3 jours

4 jours

Date et signature de l'agent,

Visa hiérarchique validant la disponibilité des jours de repos non pris :